



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Montauban, le 23 mars 2020

Protégez-les, ils vous protègent.

Lors d'un contrôle de police ou de gendarmerie, à l'occasion d'un déplacement en véhicule, le préfet de Tarn-et-Garonne invite les conducteurs à présenter leur attestation dérogatoire de déplacement ainsi que leur pièce d'identité en les plaquant contre la vitre de la porte conducteur ou passager de leur véhicule, ceci afin de protéger les policiers et gendarmes qui effectuent les contrôles pour assurer la sécurité de tous.

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr